

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 2 (1987)
Heft: 2: Gazette

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES

Visite hollandaise

Grâce au soutien de la direction du PNR 16, le NIKE a pu inviter en Suisse monsieur Tom Smaal, porte-parole du Ministère hollandais des affaires culturelles et directeur chargé des relations publiques en matière de protection des monuments. A plusieurs reprises, devant la presse, lors d'une rencontre avec des spécialistes et en compagnie du groupe parlementaire dirigé par Madame la conseillère nationale Doris Morf (PS/ZH), Tom Smaal a présenté ses activités et donné un aperçu de la manière dont les Hollandais se préoccupent intensément de la protection du patrimoine; il a ensuite expliqué les racines historiques de cet engouement.

Au cours des discussions qui suivirent, on releva certes que les conditions sont différentes en Suisse; mais ayant constaté que de plus en plus de biens culturels sont détruits en Helvétie (la démolition des caves Malaga serait impensable en Hollande), il a paru indispensable d'entreprendre des efforts pour sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics.

Pour les personnes intéressés, le NIKE a pu se procurer des copies vidéo de quelques émissions choisies produites par la télévision hollandaise (système VHS). Signalons que chaque semaine, des émissions semblables sont diffusées sur plusieurs chaînes et contribuent efficacement à faire progresser l'idée qu'il vaut la peine de conserver les biens culturels. Un exemple que l'on pourrait suivre ici...



Protection du patrimoine manière hollandaise: Un château d'eau reconverti en logements bon marché.

Séminaire sur les matériaux synthétiques de l'ASCR

En novembre 1986, l'Association suisses de conservation et restauration (ASCR) a organisé un séminaire sur les matériaux synthétiques. Mise sur pied en collaboration avec le PNR 16, cette rencontre a été l'occasion d'entendre des orateurs venus d'Allemagne, d'Autriche, de France et de toute la Suisse. Ainsi d'utiles enseignements furent prodigués: qu'il s'agisse de l'utilisation de matériaux synthétiques sur le métal, le bois, la mosaïque, la pierre, le cuir, dans le domaine des arts appliqués ou pour prendre des empreintes d'objets d'arts; bref, de nombreux sujets furent abordés.

Les colles synthétiques sont surtout utilisées pour monter, voire imprégner, métaux et pierres. D'autre part, du bois mouillé peut conserver son volume s'il est traité par des stabilisateurs cellulaires. D'innombrables possibilités existent pour reconstituer à l'aide de matières synthétiques des objets d'arts endommagés. De grands progrès ont été accomplis dans le domaine du moulage et des copies d'objets d'art. C'est là que l'on peut se rendre compte des propriétés et potentialités des produits synthétiques qui imitent à merveille certains matériaux.

Les problèmes auxquels le restaurateurs est confronté, ne furent pas ignorés. Ces vingt dernières années, un nombre incalculable de produits a été mis sur le marché par l'industrie et il en sort encore chaque jour de nouveaux. Beaucoup de ceux-ci ont déjà été retirés du marché et il est très difficile de récolter des données sur leur comportement (stabilité à la lumière, durabilité, vieillissement, etc). Certaines complications sont dues au fait que ces produits ne sont pas créés pour conserver des objets d'art en premier lieu, mais destinés à des applications industrielles. C'est ainsi que les restaurateurs sont contraints à utiliser des produits développés pour l'industrie automobile ou les dentistes. Plusieurs orateurs ont ainsi souhaité que des efforts soient entrepris dans le domaine de la recherche sur les matériaux synthétiques et que de meilleures possibilités de tester leur soient offertes.

Résolution des conservateurs suisses sur la dégradation de la pierre

L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques regroupe les conservateurs de monuments de tous les cantons et de quelques villes suisses. Elle a organisé, le 14 novembre 1986 à Berne, un colloque d'une journée sur le thème "Mieux connaître la dégradation de la pierre". La Commission fédérale des monuments historiques était également représentée à cette journée. S'appuyant sur des exemples de dégradation concrète d'une pierre particulièrement menacée, la molasse, les conservateurs ont adopté la résolution suivante:

L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques (ACSMH) est profondément préoccupée par les atteintes croissantes que l'on observe sur tous les matériaux de construction exposés à l'air libre. Les pierres naturelles et particulièrement les molasses, d'un usage courant dans les

bâtiments historiques, posent un problème indéniable. Selon les résultats d'études qui doivent encore être complétées, il existe une relation étroite entre la dégradation de la pierre et l'augmentation de la pollution de l'air. Les mesures de restauration qu'il est nécessaire d'entreprendre et qui coûtent fort cher, ne doivent pas faire naître d'illusions: notre patrimoine sera bientôt réduit à n'être qu'une pâle copie si d'énergiques mesures pour endiguer rapidement et radicalement la pollution de l'air ne sont pas prises. L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques affirme ainsi que nos monuments ne sauront être protégés efficacement qu'en réduisant la charge polluante dispersée dans l'atmosphère.

Les conservateurs suisses s'appuyant sur leur expérience pratique quotidienne, ont cherché à définir la meilleure manière d'agir aujourd'hui lorsqu'on est confronté à une dégradation de la pierre. L'ACSMH tient à rappeler que chaque monument est un objet original et qu'en plus, pareille oeuvre ne peut être considérée comme monument que si elle est transmise au cours de l'histoire. Les éléments constitutifs, la forme originale de ses détails, les traces laissées par le procédé de fabrication ainsi que les outrages du temps sont indissociables du monument. Le but prioritaire de toute mesure de protection est d'entretenir et de conserver le modèle original transmis au cours des ans.

L'ACSMH affirme que partout où cela se révèle possible, il faut protéger les pierres qui constituent la substance des bâtiments historiques. C'est pourquoi il est absolument indispensable d'entretenir les bâtiments à titre préventif, avant que l'on constate un dommage. L'entretien des parties originales doit être effectué en priorité lorsque les pierres sont déjà endommagées. Chaque restauration a pour but premier de retarder le processus de dégradation, sans viser à restituer une "belle" surface ayant l'apparence du neuf. L'ampleur des interventions doit être réduite au minimum: Il s'agit de laisser aux générations à venir la possibilité de prendre d'autres mesures lors d'interventions ultérieures, selon le principe: intervention minimale - réversibilité maximale.

Il faut connaître exactement la composition, le comportement lors du contact avec le matériaux d'origine, la durabilité et les prescriptions de mise en oeuvre des matériaux utilisés pour la conservation et la consolidation; il faut manier avec une prudence extrême les produits miracles qui n'ont été que peu essayés. Seuls des artisans expérimentés et connaissant en détail les caractéristiques de chaque pierre sont à même d'accomplir ces tâches particulières. Pour travailler sur des bâtiments historiques construits en pierre, il faut acquérir des connaissances qui vont au-delà de celles dispensées au cours de la formation traditionnelle des tailleurs de pierre et sculpteurs. L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques demande que l'on mette sur pied dans notre pays des cours de formation continue ou complémentaire destinés aux personnes qui restaurent la pierre.

Listes d'adresses: un nouveau service du NIKE

On manque souvent de temps pour diffuser des informations intéressantes. Bien des travaux valables dorment ainsi dans des tiroirs ou sur des rayonnages poussiéreux. Désirant contribuer à canaliser les flots d'information incontrôlés, le NIKE peut désormais fournir des listes d'adresses - sur papier ou étiquettes auto-collantes - qui couvrent l'ensemble du milieu spécialisé dans la conservation des biens culturels.

Le fichier est constitué d'adresses suisses allant des experts (conservateurs, organisations, associations, etc), aux administrateurs (responsables de bureaux gouvernementaux, divers offices, etc), en passant par la presse (journaux, radio, TV, journalistes directement intéressés) et d'autres cercles proches. Le fichier est régulièrement tenu à jour. Merci de nous communiquer tout changement d'adresse!

Les adresses peuvent être triées avant impression suivant de nombreux critères: zone géographique, membres de telle ou telle organisation, spécialisation, etc... Il est évidemment possible de combiner divers critères entre eux. Ces listes d'adresses sont livrées au prix coûtant.

Exposition de documents historiques sonores

Un projet de la Phonothèque nationale suisse dans le cadre du PNR 16 "méthodes pour la conservation des biens culturels".

Cette exposition a pour but de démontrer au public d'une manière aisément compréhensible que les supports sonores ont une valeur de documents historiques. Cette manifestation sera animée par des techniques audio-visuelles.

Cinq sections thématiques sont au programme:

1. Introduction générale: mise en évidence des différentes sortes de documents: l'écrit, le sonore, l'image fixe et animée (textes et photos sur panneaux mobiles).
2. Panorama sommaire des divers manières de fixer les sons , bref historique (diapositives, son).
3. Présentation des archives sonores publiques et privées de Suisse. Quelques exemples: archives de la radio, archives scientifiques, collections privées, Phonothèque nationale suisse (textes et photos sur panneaux mobiles).
4. Exemples de documents sonores historiques: histoire (discours, commentaires, reportages, interviews), langage (cabaret, théâtre, lecture de poèmes, recherche linguistique), musique (folklorique, jazz, variété, classique). Ces documents seront présentés sur dix appareils à cassettes munis de casques.

5. Conservation des documents sonores: les différents processus d'altération; conseils quant aux façons d'écouter les anciens documents sonores, techniques de restauration. (Images et enregistrements, éventuellement vidéo).

L'exposition sera disponible dès le premier mai 1987 jusqu'à la fin de l'année (il sera possible en cas de nécessité, de prolonger le délai jusqu'à début 1988). Elle pourra être présentée dans la langue nationale du lieu de l'exposition. Les appareils audio-visuels sont mis à disposition. Il faut au minimum une surface de 40 m² pour monter les panneaux et appareils.

*Adresse utile: Phonothèque nationale suisse, Via Foce 1, 6906 LUGANO 6
Tél: 091/52.65.96.*

Centre de documentation ICOMOS (Gazette du NIKE n° 1)

Madame Chantal Fouquet, directrice du centre de documentation ICOMOS à Paris, nous prie de signaler que la collection contient également 300 périodiques reçus régulièrement concernant la conservation de l'architecture.